



COMMISSION REVISION DES TEXTES PROCES-VERBAL

REUNION du X SEPTEMBRE 2022

Présents : MM. BUREAU Jean-Jack, COUTANT Nicolas, TERCIER Pierre.

Secrétaire de séance : M. Fabrice DURAND (Directeur Administratif).

La Commission étudie les propositions de modifications réglementaires qui seront mis à l'ordre du jour de la réunion du Bureau du Comité de direction du 08 septembre.

1- PROPOSITION DE MODIFICATION DES REGLEMENTS SENIORS FEMININES

1.1- DISPOSITIONS GENERALES DES REGLEMENTS SENIORS FEMININES

<i>Textes actuels</i>	<i>Textes modifiés</i>
<p>REGLEMENT DES CHAMPIONNATS FEMININS DU DISTRICT</p> <p>Conformément aux dispositions des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts, le présent règlement précise les détails d'organisation des championnats départementaux Féminins Seniors F, U19F, U15F, U13F et U11F.</p> <p>Article 1 – ORGANISATION</p>	<p>REGLEMENT DES CHAMPIONNATS FEMININS DU DISTRICT</p> <p>Conformément aux dispositions des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts, le présent Règlement précise les détails d'organisation des Championnats Régionaux Féminins Seniors F, U18F et U15F (Foot à 11) et des Championnats Districts ou Interdistricts U18F, U15F, et des critères Districts ou Interdistricts U13F et U11F.</p> <p>ARTICLE 1 - ORGANISATION</p>

Le District d'Indre et Loire organise chaque saison des championnats départementaux féminins dont la composition est précisée par chaque règlement spécifique.
Cependant, en fonction du nombre d'équipes engagées dans les différents championnats, le District se réserve le droit de modifier les spécificités des championnats jeunes en termes de niveaux, nombre de poules et nombres d'équipes

Article 2 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Le déroulement des épreuves est précisé par chaque règlement spécifique.

Article 3 - CLASSEMENTS

Les classements sont établis par addition de points selon les modalités de l'article 6 des Règlements Généraux de la Ligue et des Districts.

En cas d'égalité de points à une place quelconque, le classement des équipes s'effectue de la façon suivante :

3.1 - il est tenu compte en premier lieu du classement aux points des matches joués entre les équipes ex-æquo ;

3.2 - en cas d'égalité de points dans le classement des matches joués entre les équipes ex-æquo, il est tenu compte successivement et dans l'ordre jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :

- de la différence entre les buts marqués et les buts encaissés par les équipes ex-æquo au cours des matches les ayant opposées (goal-average particulier),
- de la différence des buts marqués et encaissés au cours de la totalité du championnat (goal-average général),
- de la meilleure attaque à la fin du championnat,

3.3 - si l'égalité subsiste un match supplémentaire pourra avoir lieu (avec prolongations éventuelles) sur terrain neutre. A défaut de résultat positif, les équipes se départagent par l'épreuve des coups de pied au but.

Article 4 - ACCESSIONS ET DESCENTES

La Ligue Centre-Val de Loire organise des Championnats Régionaux Féminins dont la composition est précisée par chaque règlement spécifique.

ARTICLE 2 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Les classements sont établis par addition de points selon les modalités de l'article 6 des Règlements Généraux de la Ligue.

Le déroulement des épreuves est précisé par chaque règlement spécifique.

ARTICLE 3 - CLASSEMENTS

Les classements sont établis dans les conditions et selon les critères définis à l'article 6 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

ARTICLE 4 - ACCESSIONS ET DESCENTES

Les modalités d'accessions, de maintiens et de descentes pour chacun des championnats départementaux féminins sont stipulées dans chaque règlement spécifique

Article 5 - HORAIRE DES RENCONTRES

L'horaire des rencontres des championnats départementaux féminins est déterminé par chaque règlement spécifique.
Pour les modifications parvenues avant le premier match de championnat à domicile, et sous réserve qu'elles soient groupées, il ne sera appliqué aucun droit.

Les modalités d'accessions, de maintiens et de descentes pour chacun des championnats régionaux féminins sont stipulées dans chaque règlement spécifique.

ARTICLE 5 - VOLONTARIAT - REPECHAGE

En cas de nécessité, pour compléter ou composer les Championnats Régionaux U15F, U18F, SENIORS F, les Clubs pourront faire acte de candidature pour accéder au Championnat Régional. La Direction Technique Régionale, la Commission Régionale Sportive et des Calendriers et le Comité de Direction, statueront sur les candidatures exprimées à partir d'un barème validé par le Comité de Direction.

En cas de non-confirmation de l'engagement ou de forfait général d'une équipe dans une poule d'un des championnats régionaux ci-après, la Commission Régionale Sportive et des Calendriers décidera s'il y a lieu de remplacer l'équipe défaillante dans la poule en cause par un club retenu sur volontariat.

ARTICLE 6 - HORAIRE DES RENCONTRES

L'horaire des rencontres des championnats régionaux féminins est déterminé par chaque règlement spécifique.
Pour les modifications parvenues avant le premier match de Championnat à domicile, et sous réserve qu'elles soient groupées, il ne sera appliqué aucun droit.

ARTICLE 7 - ENCADREMENT

Les clubs qui ont une ou des équipes participant aux championnats énumérés ci-dessous, sont tenus de s'attacher les services des éducateurs ou entraîneurs répondant aux obligations de diplômes ci-dessous :

Demande de dérogation :

Les équipes qui accèdent à un niveau supérieur au titre de la saison sportive 2022/2023, peuvent formuler une demande de dérogation si besoin. Les dérogations doivent être demandées 15 jours avant le 1er match officiel de l'équipe concernée.

NB :

La saison 2022/2023 est une saison d'accompagnement permettant aux clubs de se mettre en conformité avec ces obligations
Tout éducateur en formation (modulaire ou Titre à Finalité Professionnel) couvrira l'équipe encadrée dans la mesure où il est engagé (courrier d'engagement à l'appui) dans la formation souhaitée.

Equipe encadrée	Niveau de diplôme minimum requis
U15 R1F	CFF 2
U18 R1F	CFF 3
U18 R2F	CFF 3
Senior R1F	BMF

Senior R2F

CFF3

Article 6 - LITIGES

Tout litige administratif ou sportif intervenant dans le déroulement de cette compétition (sauf championnats interdistricts gérés par le District gestionnaire) est de la compétence de la Commission Départementale correspondante dont les décisions peuvent, à l'exception de celles relevant de la Commission Départementale de Discipline et de la Commission Départementale d'Appel de Discipline, faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel Général suivant la procédure prévue aux Règlements en vigueur.

La Commission Départementale Sportive est habilitée à prendre toutes décisions pour régler les cas non prévus au présent Règlement.

Article 7 – Ententes

- Une équipe en entente ne peut être engagée qu'à la seule condition que chaque club la composant présente au moins 2 licenciées de la catégorie.

Article 8 – Réserve

Article 9 – Réserve

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

ARTICLE 8 - LITIGES

Tout litige administratif ou sportif intervenant dans le déroulement de cette compétition (sauf championnats interdistricts gérés par le District gestionnaire) est de la compétence de la Commission Régionale correspondante dont les décisions peuvent, à l'exception de celles relevant de la Commission Régionale de Discipline et de la Commission Régionale d'Appel de Discipline, faire l'objet d'un appel devant la Commission Régionale d'Appel Général suivant la procédure prévue aux Règlements en vigueur.

La Commission Régionale Sportive et des Calendriers est habilitée à prendre toutes décisions pour régler les cas non prévus au présent Règlement.

ARTICLE 9 - RÉPARTITION DES FRAIS EN CAS D'INTEMPÉRIES

1 - Si l'équipe visiteuse se déplace et si l'Arbitre constate au dernier moment que le terrain est impraticable, les frais exposés et justifiés sont répartis de la façon suivante :

a - frais d'Arbitres et du Délégué : à la charge de la Ligue

b - frais de déplacement : au tarif prévu aux Tarifs de la Ligue, à l'exclusion de tous autres frais :

- un tiers à la Ligue Centre-Val de Loire

- un tiers au Club recevant
- un tiers au Club visiteur.

2 - Il en est de même si le match ne peut être disputé ou doit être définitivement interrompu par décision de l'Arbitre, consécutivement à intempéries.

ARTICLE 10 - RECETTES ET FRAIS

1 - Les frais des Officiels désignés par la Ligue (Arbitres et Délégués) seront directement remboursés aux intéressés par la Ligue.

2 - Le total de ces frais est mutualisé par catégorie de compétition et selon la formule de cette dernière.

1.2- DISPOSITIONS SPECIFIQUES DES CHAMPIONNATS

Textes actuels

Textes modifiés

REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT SENIOR FEMININ à 8

Article 1 : ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 8.

Les dates seront fixées par la Commission Sportive. Tout changement doit être effectué via Footclubs. Si aucun accord n'est trouvé entre les deux clubs, cette dernière fixera la rencontre.

Article 2 : SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Phase 1 : brassage (5 dates au calendrier)

X poules de 5/6 équipes en matchs simples

1 équipe de l'ex-Départemental 1 par poule (excepté 1 poule où 2 équipes

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE « Seniors Féminins (Foot à 8) »

ARTICLE 1 - ORGANISATION DES CHAMPIONNATS

La Ligue Centre-Val de Loire délègue à chaque District l'organisation des Championnats Seniors Féminins Départementaux.

Le Championnat Senior Féminin Départemental se déroule de septembre à juin.

ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS

Licenciées	SF, U19F, U18F, U17F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.), U16F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.)
Pratique	8 x 8
Aire de jeu	Demi-terrain
Temps de jeu	2 X 45'
Ballon	Taille 5

ARTICLE 3 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Suivant les dispositions spécifiques prises par chaque District gestionnaire

de D1)

A l'issue de la 1ère phase de brassage :

- les premières équipes de chaque poule pour constituer un championnat 2^{ème} phase « Elite Départementale ».
- Les 3ème et 4ème de chaque poule pour constituer un championnat 2ème phase « Promotion départementale »
- Les 5ème, 6ème (ou plus) de chaque poule pour constituer un championnat 2^{ème} phase « Avenir Départemental »

Phase 2 : Championnat de niveau (7 dates au calendrier)

3 championnats de niveau – 8 équipes par championnat – matchs simples

Licenciées

SF, U19F, U18F, U17F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.)

U16F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.)

Pratique / Effectif 8 x 8 + 3 remplaçantes

Aire de jeu

Demi-terrain foot à 11

Surface réparation de 26mètres x 13 mètres

Temps de jeu 2 x 45 min

Ballon Taille n°5

Hors jeu Ligne médiane

Relance du GB Dégagement de volée ou ½

volée strictement interdit

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

4.1 : poule unique

A l'issue de la saison, la première équipe de la Division 1 peut accéder au championnat Interdistricts

4. 2 : poule Division 1 et Division 2

Montées :

- A l'issue de la saison, les équipes classées aux deux premières places de la Division 2 montent en Division 1 la saison suivante.
- A l'issue de la saison, la première équipe de la Division 1 peut accéder au

championnat

Interdistricts. Si refus, possibilité de proposer à la deuxième équipe.

Descentes :

- A l'issue de la saison, les équipes classées aux deux dernières places de la Division 1

descendent en Division 2 la saison suivante.

- Les équipes descendant du championnat Interdistricts sont automatiquement intégrées en Division 1 de District. Ces descentes pourront entraîner des descentes supplémentaires en Division 2 en fonction du nombre d'équipes s'engageant la saison suivante.

Toute nouvelle équipe sera automatiquement engagée en Division 2 si création de deux poules.

Néanmoins, la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine est autorisée à changer les modalités définies ci-dessus en fonction du nombre d'équipes engagées et dans l'intérêt du développement du football féminin.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront le dimanche matin à 10h00. Lors de l'engagement des équipes d'un club disposant d'un terrain et d'un éclairage homologués pourront jouer le samedi soir à 20h00.

Article 6 – Réserve

Article 7 – Réserve

Article 8 – Réserve

Article 9 – RECOMPENSES

Le titre et une coupe de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique. Une coupe sera remise à l'issue de la saison aux championnes de 1ère et 2ème Division

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive

REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT U13F à 8

Article 1 : ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 8.

Article 2 : SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

Licenciées	U13F, U12F, U11F (3 maxi)
Pratique / Effectif	8 x 8 + 4 remplaçantes
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres
Temps de jeu	2 x 30 min
Ballon	Taille n°4
Hors jeu	Ligne médiane
Relance du GB	Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE « U13 Féminin (Foot à 8) »

ARTICLE 1 – ORGANISATION DES CRITERIUMS U13F

La Ligue Centre-Val de Loire délègue aux Districts gestionnaires de l'organisation des Critériums Districts ou Interdistricts U13F en deux phases.

La participation des clubs à ces critères est limitée à une équipe par niveau uniquement pour la deuxième phase.

Le Critérium District ou Interdistrict

U13F se dispute en deux phases :

- une première phase comprenant x
Poule(s) de 4 à 8 équipes.
- une deuxième phase comprenant x Poule(s) de 6 équipes.

Chaque équipe est composée de 8 joueuses et 3 remplaçantes, et ces critères sont régis par les lois du Foot à 8.

ARTICLE 2 – SPÉCIFICITÉS DES CRITERIUMS U13F

Licenciées	U13F, U12F, U11F (3 maxi)
Pratique	8 x 8
Aire de jeu	Demi-terrain
Temps de jeu	2 x 30'
Ballon	Taille 4

Remise
en touche

A la main

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat U13F se déroule en deux phases :

- Une première phase de brassage.
- Une deuxième phase de Niveau.

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce Championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront le samedi après-midi à 14h30.
Tous desiderata sur le jour et l'heure de la rencontre devront être fait en début de saison lors de l'inscription Footclubs.

Article 6 – Réserve

Article 7 – Réserve

Article 8 – Réserve

Article 9 – RECOMPENSES

Le titre de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique.

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

ARTICLE 3 – DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Suivant les dispositions spécifiques prises par les Districts.

**REGLEMENT SPECIFIQUE
CHAMPIONNAT U13F à 5**

Article 1 : ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 5.

Article 2 : SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

**RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE
« U13 Féminin (FOOT à 5) »**

ARTICLE 1 – ORGANISATION DES CRITERIUMS

La Ligue Centre-Val de Loire délègue aux Districts gestionnaires de l'organisation des Critériums District U13F en deux phases.

La participation des clubs à ces critères est limitée à une équipe par niveau uniquement pour la deuxième phase.

Le Critérium district U13F se dispute en deux phases :

- une première phase comprenant x Poule(s) de 4 à 8 équipes.
- une deuxième phase comprenant x Poule(s) de 6 équipes.

Chaque équipe est composée de 5 joueuses et 3 remplaçantes, et ces critères sont régis par les lois du Foot à 5.

ARTICLE 2 – SPÉCIFICITÉS DES CHAMPIONNATS

Licenciées	U13F, U12F, U11F (3 maxi)
Pratique	5 x 5
Aire de jeu	50 x 30 m
Temps de jeu	2 x 30'
Le hors-jeu	aux 10m
Relance de la gardienne de but	Relance à la main protégée

Licenciées	U12F, U13F et U11F (3 maxi)
Pratique / Effectif	5 x 5 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	50 x 30 m Buts homologués lestés au sol ou matérialisés par des piquets Surface de réparation sur toute la largeur sur 10m de profondeur
Temps de jeu	2 x 30 min Participation de toutes les joueuses à au moins 50% du temps de jeu
Défi	Jonglage
Ballon	Taille n°4
Hors jeu	A la ligne médiane
Remplacement	A un arrêt de jeu
Coups francs	Directs, adversaire à 4 mètres
Remise en touche	Par une passe au sol obligatoire ou en rentrant sur le terrain en conduite de balle. La joueuse peut aller manquer un but dès qu'elle est rentrée sur le terrain en conduite de balle.
Relance du GB	à la main – Relance protégée *

* La gardienne de but n'est pas autorisée à dégager de volée ou de demi-volée. Lors d'une relance

* La gardienne de but n'est pas autorisée à dégager de volée ou de demi-volée. Lors d'une relance faite par cette dernière (à la main ou au pied), l'adversaire se tient à l'extérieur de la surface et ne pourra y pénétrer que lorsque le ballon sera parvenu dans les pieds d'un partenaire de la gardienne de but située dans les 10 m.

Article 3 : DEROULEMENT DES EPREUVES

Le championnat U13F se déroule en deux phases :

- Une première phase de brassage.
- Une deuxième phase de Niveau.

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront le samedi après-midi à 14h30. Tous

Relance en touche	à la main
Ballon	Taille 4

ARTICLE 3 – DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Suivant les dispositions spécifiques prises par les Districts.

desiderata sur le jour et l'heure de la rencontre devront être fait en début de saison lors de l'inscription Footclubs.

Article 6 – Réserve

Article 7 – Réserve

Article 8 – Réserve

Article 9 – RECOMPENSES

Le titre et une coupe de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique.

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive

**REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT
U11F à 5**

Article 1 : ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs. L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Féminine. Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 5.

**RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE
« U11 Féminin »**

ARTICLE 1 – ORGANISATION DES CRITERIUMS

La Ligue Centre-Val de Loire délègue aux Districts gestionnaires de l'organisation des Critériums Districts ou Interdistricts U11F en deux phases.

La participation des clubs à ces Critériums est limitée à une équipe par niveau uniquement pour la deuxième phase.

Le Critérium District ou Interdistrict
U11F se dispute en deux phases :

Article 2 : SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

Licenciées	U11F, U10F, U9F, U8F (3 maxi)
Pratique / Effectif	5 x 5 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	40 x 30 m Buts homologués lestés au sol ou matérialisés par des piquets Surface de réparation sur toute la largeur sur 10m de profondeur
Temps de jeu	Phase1 : 50min max (2 x 25') ou (2 matchs de 1 x 20') Phase 2 : 2 x 25' Participation de toutes les joueuses à au moins 50% du temps de jeu
Défi	Phase1 : Défi technique Phase2 : Défi jonglage
Ballon	Taille n°4
Hors jeu	N'existe pas
Remplacement	A un arrêt de jeu
Coups francs	Directs, adversaire à 4 mètres
Remise en touche	Par une passe au sol obligatoire ou en rentrant sur le terrain en conduite de balle. La joueuse peut aller manquer un but dès qu'elle est rentrée sur le terrain en conduite de balle.
Relance du GB	à la main – Relance protégée *
Classement	Aucun

* La gardienne de but n'est pas autorisée à dégager de volée ou de demi-volée. Lors d'une relance faite par cette dernière (à la main ou au pied), l'adversaire se tient à l'extérieur de la surface et ne pourra y pénétrer que lorsque le ballon sera parvenu dans les pieds d'un partenaire de la gardienne de but située dans les 10 m.

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat U11F se déroule en deux phases :

- Une première phase de brassage.

- une première phase comprenant x Poule(s) de X équipes.
- une deuxième phase comprenant x Poule(s) de X équipes.

Chaque équipe est composée de 5 joueuses et 3 remplaçantes, et ces critères sont régis par les lois du Foot à 5.

ARTICLE 2 – SPÉCIFICITÉS DES CRITERIUMS

Licenciées	U11F, U10F, U9F, U8F (3 maxi)
Pratique	5 x 5
Aire de jeu	40 x 30 m
Temps de jeu	2 x 25'
Relance de la gardienne de but	Relance à la main protégée
Ballon	Taille 4

ARTICLE 3 – DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

- Une deuxième phase de Niveau

La commission Féminine se réserve le droit de modifier le déroulement des épreuves dans l'intérêt du développement du football féminin.

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce Championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront le samedi après-midi à 14h30. Tous desiderata sur le jour et l'heure de la rencontre devront être fait en début de saison lors de l'inscription Footclubs.

Article 6 – Réserve

Article 7 – Réserve

Article 9 – Réserve

Article 9 – RECOMPENSES

N'ayant pas de classement donc aucun titre décerné.

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Féminine.

Suivant les dispositions spécifiques prises par les Districts.

Origine : Commission Féminines

Motivations : la création d'un championnat et d'une coupe pour la catégorie Seniors F à 11 amène à rédiger ce nouveau règlement.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable.

Nicolas COUTANT

Secrétaire de séance